

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Isabelle MOUROT - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Marie-Hélène GERVAIS – Mme Nathalie DESROUSSEAU à Mme Isabelle DE CARVALHO – M.José MARQUES DE MENDONCA à M.Christian GERVAIS – Mme Stéphanie GONCALVES à M.Antonio DE CARVALHO - M.David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M.Patrice PAGEOT./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE** Madame Karine FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 24 - ABSTENTIONS : 3** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT, Monsieur Patrice PAGEOT et un pouvoir)) le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2016/044 :** Avenant N°1 au marché d'assurances, Lot N°1 : « assurance des dommages aux biens et des risques annexes » avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.). **Actualisation de la surface déclarée « dommages aux biens » au 1^{er} janvier 2017 :** 14.709 m².
- **DECISION N°AG/2016/045 :** Contrats avec la Société BERGER LEVRAULT pour les services communaux. **Les tarifs de base** à réviser, au 1^{er} janvier 2017, sont de 1.419,66 euros H.T. pour « e.magnus Gestion de la Relation Citoyens », de 560,90 euros H.T. pour « e.cimetière », de 223.94 euros H.T. pour le support de la solution « module graphique d'e.cimetière » et de 112,84 H.T. euros en 2016 pour le contrat de maintenance du logiciel courrier.
- **DECISION N°AG/2016/046 :** Contrat avec Show Vision SAS pour l'organisation d'un repas spectacle pour les personnes âgées de la Commune les 21 et 28 janvier 2017, à la salle Jean Baptiste Clément - rue Joffre à Brou sur Chantereine. **Coût de la prestation :** 44 euros T.T.C. par personne et **autres coûts :** droits d'auteurs et droits afférents au diner spectacle.
- **DECISION N°AG/2017/001 :** Souscription et maintenance de la flotte 3G pour un panneau d'affichage électronique avec la Société Lumiplan Ville pour la Commune de Brou sur Chantereine. **Coût :** 240 euros par an.
- **DECISION N°AG/2017/002 :** Contrat de prestation avec l'Association des Bulles dans la Marne pour l'organisation d'ateliers de bandes dessinées pour les écoles élémentaires de la Commune et d'une journée de dédicaces, dimanche 26 mars 2017, avec des auteurs-dessinateurs-illustrateurs à Brou sur Chantereine, dans le cadre du Festival « Kidibulle ». **Coûts :** journée de dédicaces : 100 euros (toutes taxes comprises) par auteur présent (au moins 15 et au plus 20) et un montant forfaitaire de 300 euros (toutes taxes comprises) correspondant aux frais d'organisation de cette prestation. Ateliers de bandes dessinées : montant forfaitaire total de 1.656 euros (toutes taxes comprises) et création de l'affiche : 300 euros (toutes taxes comprises).
- **DECISION N°AG/2017/003 :** Contrat d'entretien avec la Société Evolift Ascenseurs pour l'ascenseur d'accès à l'Hôtel de Ville. **Coût annuel :** 1.388,90 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2017/004 :** Contrats de télésurveillance avec la Société STANLEY pour deux bâtiments communaux. **Montant mensuel de la télésurveillance :** 24,72 euros hors taxe pour l'école maternelle Suzanne Demetz. et 24,60 euros hors taxe pour la structure multi-accueil.

- **DECISION N°AG/2017/005** : Convention de formation N°MAIR-44577-901/2 avec le Centre Nationale de la Formation Conseil en Entreprise (CNFCE) pour l'organisation d'une journée de formation pour les assistantes maternelles de la Commune. **Coût** : 540,00 euros H.T.
- **DECISION N°AG/2017/006** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2017.
 - **Description des projets présentés** :
 - Agrandissement de l'école maternelle et du centre de loisirs Suzanne Demetz
Montant de la subvention sollicitée : 165 000 euros.
 - Mise aux normes de l'office et agrandissement du réfectoire de Suzanne Demetz. - Montant de la subvention sollicitée : 55 000 euros.

Monsieur le Maire **A INFORME** des cessions et renouvellements de concessions et cases de columbarium, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2016, suivant le tableau ci-dessous :

DATES	CONCESSIONS	CASES COLUMBARIUM	TYPE	PRIX
02/02/2016	50 ans		Renouvellement	395
22/02/2016	50 ans		Renouvellement	395
29/02/2016	30 ans		Achat	185
03/03/2016	50 ans		Renouvellement	395
14/03/2016	30 ans		Renouvellement	185
15/03/2016	50 ans		Achat	395
12/05/2016	15 ans		Renouvellement	95
10/11/2016	50 ans		Achat	395
21/11/2016	30 ans		Achat	185
29/12/2016	30 ans		Achat	185

4. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

CONSIDERANT que le Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes, ne partageant les choix budgétaires de la Municipalité, ne participe pas au débat,

APRES avoir entendu les observations de chacun,

Le Conseil Municipal **A VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE POUR : 21 ET CONTRE : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT, Monsieur Patrice PAGEOT, Madame Nicole MARTIN, Madame Stéphanie BARNIER, Monsieur Patrick THERET et un pouvoir)) le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2017 de la ville de Brou sur Chantereine, basé sur le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.

5. CESSION DE LA PARCELLE B188, SISE 33 RUE CARNOT, A LA SOCIETE MDH PROMOTION

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la cession de la parcelle B188, sise 33 rue Carnot, d'une superficie de 15 m², à la Société MDH Promotion pour un montant de 32.880 euros ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents.

6. ACQUISITION D'UNE SURFACE DE 153 M² DE LA PARCELLE B1321, PROPRIETE DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MEAUX

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** l'acquisition d'une surface de 153 m² de la parcelle B1321, sise 4 Quater rue Carnot, propriété de l'Association Diocésaine de Meaux (ADM) pour un montant de 21.435 euros ;
- **A DIT** que la Commune prendra en charge les frais de géomètre pour la division de la parcelle et les frais de notaire ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents y afférents.

7. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE / CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ) » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service / Contrat Enfance et Jeunesse » entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour la période 2016-2019 ;
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, tout avenant s'y rapportant et tous les documents y afférents.

8. VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID) ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE ET LE DEPARTEMENT

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A VALIDE** le tableau récapitulatif du programme d'actions joint à la délibération ;
- **A VALIDE** le principe de signature d'une convention de réalisation pour l'action dont la commune est maître d'ouvrage ;
- **A AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Le projet sous maîtrise d'ouvrage communale de la Commune de Brou sur Chantereine concerne la construction d'un accueil de loisirs sur le site de l'école maternelle Suzanne Demetz et l'agrandissement de l'école maternelle.

MONTANT DU CID SUR 3 ANS PAR LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE				
Population municipale 2013	%/Population totale	Montant CID (Hors bonus de 10 %)	Bonus sur 3 ans	Montant total CID sur 3 ans
4.414	1,96 %	81.646,78 €	-	81.646,78 €

9. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (CONTRE LE TRANSFERT : 21 - POUR LE TRANSFERT : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Madame Patricia PETIT, Monsieur Patrice PAGEOT, Madame Nicole MARTIN, Madame Stéphanie BARNIER, Monsieur Patrick THERET et un pouvoir)) :

- **S'EST OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ;
- **A CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision de refus de transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et à Monsieur le Préfet de Seine et Marne, ainsi qu'aux autres communes membres de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

10. AVIS DE LA COMMUNE SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT).

CONSIDERANT que les rapports de la CLECT concernent le transfert de charges relatif à la compétence « contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours », ainsi qu'aux transferts de charges, pour la Commune de Pontault-Combault, de l'évènement culturel « Fêt-arts » et de la compétence ordures ménagères,

Le Conseil Municipal **A DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** aux rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 08 décembre 2016.

11. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h30.